



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-neuf, le sept octobre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Gérard DUCOS, Aline LAGLÈS, Céline LEMBEZAT, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

**OBJET : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES DES BATIMENTS
COMMUNAUTAIRES, CONTROLES REGLEMENTAIRES SUR LES ENGINES ET
EQUIPEMENTS DU PARC ROUTIER ET NETTOYAGE DE VITRES – AVENANT
N° 3 AU LOT 1 : VERIFICATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET GAZ**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 3 janvier 2015, décomposée en 6 lots :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Vérifications des installations électriques et gaz
2	Maintenance des ascenseurs et monte-charge
3	Vérification des dispositifs d'ancrages (points d'ancrages, lignes de vies)
4	Nettoyage des vitres des bâtiments de la communauté de communes de Lacq-Orthez et des galeries marchandes de Mourenx
5	Maintenance des installations de chauffage et de ventilation
6	Contrôles réglementaires sur les engins et équipements du parc routier

LOT 1 : VERIFICATIONS DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET GAZ

Le lot n°1 a été attribué le 27 juillet 2016 à la société **Dekra** pour un montant estimatif sur quatre ans de **15 100 euros HT**.

Avenant n°1 :

Cet avenant avait pour objet d'ajouter la vérification des installations électriques de deux chalets de la base de loisirs à Orthez-Biron.
Le montant de cette modification s'élève à 480 € HT sur quatre ans soit +3.18 % du montant du marché.

Avenant n°2 :

Cet avenant 2 avait pour objet la prise en charge de la vérification annuelle des installations électriques et gaz de la nouvelle crèche, rue Xavier Darget et l'office de tourisme, place d'armes à Orthez à compter du 1^{er} janvier 2019 et ce jusqu'au 31 décembre 2020 (fin du marché).

Le montant de cette modification s'élève à 860 € HT sur 2 ans, soit + 5.70 % du montant initial du marché et 8.88 % cumulés des avenants.

Marché complémentaire :

Ce marché complémentaire avait pour objet d'ajouter la vérification des installations électriques de deux bâtiments supplémentaires :

Le montant de cette modification s'élève à 385 € HT.

Avenant n°3 :

Ce présent avenant n°3 a pour objet la suppression de cette prestation pour le bâtiment mentionné ci-dessous :

<i>Mission(s)</i>	<i>Périodicité</i>	<i>Installations, équipements, opérations ou ouvrages concernés</i>	<i>Qté</i>	<i>Montant unitaire</i>	<i>Montant total</i>
ELEM011 ; ELEM016	ANNUELLE	Vérification 2020 Lou Paloumé – av Jeanne d'Albret – Mourenx 64150	1	165 €	-165 €

Cette modification entraîne une moins-value sur le montant du marché soit -1,09 % du montant initial du marché et 7,79 % cumulés des avenants.

Eu égard aux développements précédents, le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 3 au marché,

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 08/10/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 08/10/2019